

Compte rendu du groupe de travail du 7 juin 2022 « Projets numériques du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal »



Compte-rendu du groupe de travail informatif du 7 juin 2022 « Projets numériques du Service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal »

La séance était présidée par Frédéric IANNUCCI, Chef du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal (SJCF), entouré de Stéphane CRÉANGE, sous-directeur du contrôle fiscal, du pilotage et de l'expertise juridique SJCF-1, de Carole MAUDET, sous-directrice de la sécurité juridique des particuliers SJCF-2, Aurélien DURAND, chef du bureau « Pilotage du contrôle fiscal et de l'activité juridique » SJCF-1A, accompagné de Nathalie DE SIMONE LEMAIRE, cheffe de projet « Applications du contrôle fiscal » et Gilles CLABECQ, chef du bureau « Programmation des contrôles et analyse des données » SJCF-1D, anciennement dénommé « Mission Requêtes et Valorisation (MRV) ».

Ce groupe de travail avait vocation à présenter aux organisations syndicales les projets numériques du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal, incluant l'état d'avancement des travaux en cours (projet PILAT), la refonte de la MRV dans un projet plus large de Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes (projet CFVR), et les perspectives numériques ouvertes par le rapport présenté au Directeur général et au Directeur général adjoint le 15 février 2022 sur la transformation numérique du métier juridique de la DGFIP à l'horizon 2025-2030.

En préambule, pour donner suite aux déclarations liminaires des représentants du personnel (dont celle de la délégation UNSA/CGC, jointe en annexe), Frédéric IANNUCCI a insisté sur la nécessité pour l'administration fiscale d'avoir une trajectoire centrée sur le numérique. Il réaffirme que l'humain reste au centre de la transformation numérique en cours, laquelle n'est pas une fin en soi mais un outil indispensable, un vecteur pour l'exercice de missions complexes par essence. Témoin en sont les exigences de la CNIL qui refuse notamment à l'administration le recours au contrôle automatisé, l'analyse humaine devant décider en dernier ressort. Cette commission intervient également pour valider les différents modules du projet PILAT. Par exemple, VUE 360 et GALAXIE, qui étaient prêts à être diffusés fin 2019, n'ont reçu son aval que deux ans plus tard.

L'administration centrale a très peu eu recours à l'externalisation pour la réalisation de ses projets numériques, qu'elle conduit en interne sauf problématiques spécifiques (par exemple l'analyse des réseaux sociaux).

Avant d'en arriver à l'ordre du jour, les syndicats ont, à nouveau, souligné les lacunes de la formation initiale des agents chargés du contrôle fiscal, imposant aux directions d'affectation de se substituer à l'ENFiP pour permettre à ceux-ci d'avoir les bases minimales pour pouvoir exercer leur métier.

1 - La présentation du rapport sur la transformation numérique du métier juridique de la DGFIP

Ce rapport a été commandé à la sous-directrice de la sécurité juridique des particuliers par le Directeur général adjoint en novembre 2021.

Pour la confection de ce rapport, Carole MAUDET est partie du constat que les métiers juridiques de l'administration fiscale sont encore un peu éloignés du numérique, dans son acception d'aide à l'exécution des missions. Résultant d'une demande récurrente des services déconcentrés, les outils définis dans ce rapport auront en effet pour objectif d'alléger les tâches des agents des divisions des affaires juridiques qui consacrent la moitié de leur temps à effectuer des recherches documentaires.

Concrètement, à l'horizon fin 2023, une base nationale de recueil des rescrits publiés par la Direction de la Législation Fiscale (DLF) et le Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal (SJCF) sera ouverte. Le réseau aura ainsi à sa disposition une base des précédents, les rescrits, qui permettra une égalité de traitement des contribuables grâce à une position harmonisée des services et une base documentaire fiabilisée (les jurisprudences, à titre d'exemple).

Si le projet se développe comme prévu, à l'horizon 2028, il permettra de se servir de ces données pour déterminer les futures « tendances » en termes de contentieux.

La délégation UNSA/CGC constate que de précédentes tentatives pour publier les rescrits et en constituer une base ont été menées sans succès. Elle se félicite que ce projet soit à nouveau d'actualité au bénéfice d'une plus grande sécurité juridique des contribuables et d'une meilleure ergonomie pour les services contentieux déconcentrés. Elle espère que le pilotage concret de l'ensemble de ce projet par la sous-direction SJCF-2 en permettra le réel développement, sera l'occasion d'une vraie diffusion aux services demandeurs et aboutira à une veille juridique de qualité par l'administration.

Pour finir sur ce point, Frédéric IANNUCCI précise qu'il ne s'agira pas, bien sûr, d'une « machine » permettant de rendre des décisions automatisées.

L'objectif de ce projet, qui résulte incidemment de la promotion des rescrits faite par l'administration auprès du public, est de doter les services juridiques dans leur ensemble des mêmes outils documentaires que ceux qu'utilisent les cabinets d'avocats.

2 – La présentation du projet Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes (CFVR)

Stéphane CREANGE explique que si la Mission Requêtes Valorisation (MRV) est devenue le bureau SJCF-1D, elle a gardé les mêmes attributions et les mêmes objectifs d'amélioration des opérations de contrôle fiscal par un ciblage plus efficient des affaires à contrôler, grâce à des travaux d'analyse de données.

En effet, l'administration reçoit de ses partenaires un volume de 6 TO de données. Un tel volume explique la nécessité d'en centraliser le point d'entrée.

Par la spécificité des travaux d'analyse, certains types de dossiers doivent être écartés des bases de données (les dossiers du portefeuille DVNI, les défaillements, les demandes de remboursement de crédit de TVA...). De ce fait, les résultats des contrôles issus des travaux du bureau SJCF-1D est difficilement comparable aux résultats globaux du contrôle fiscal, qui incluent les résultats relatifs aux dossiers non ciblés par le bureau.

Les résultats des contrôles déterminés par analyse-risque sont donc à analyser avec prudence.

Les prochains travaux porteront sur l'adaptation des listes produites aux enjeux fiscaux des territoires.

Gilles CLABECQ présente ensuite l'organisation du bureau SJCF-1D, qu'il dirige, et son mode de fonctionnement. Il insiste, notamment, sur la création d'une section informatique interne qui permet une grande réactivité pour créer des listes, les diffuser, et corriger les anomalies qui peuvent remonter au bureau via les Pôles interrégionaux de programmation des DIRCOFI.

Si, en son temps, la MRV a pu produire des listes trop rapidement et comportant de ce fait trop d'anomalies, il insiste sur le fait que les listes actuelles reçoivent un bon accueil par les services. Ce gain qualitatif s'explique par une meilleure et plus forte association des fiscalistes, qui s'accroît encore en 2022.

Les travaux en cours en 2022 consistent en l'analyse du tissu fiscal des particuliers permettant de fournir aux PCRPs un outil de priorisation de leurs contrôles en fonction des enjeux ; en la création d'un réseau national d'analyse des données associant des experts locaux, toujours en vue de gagner en qualité des productions ; au développement du text-mining qui permettra de travailler sur un fichier de format pdf (actes notariés, déclarations de successions...) afin de le transformer en document requête par mot-clé.

Enfin, et malgré les contraintes évoquées auparavant, le bureau SJCF-1D va procéder à compter de cette année à une analyse qualitative des résultats des contrôles issus du data-mining, car les affaires de cette origine représentent maintenant 20 % des dossiers rendus, volume suffisant pour rendre une analyse pertinente.

Pour la délégation UNSA/CGC, les travaux menés par le bureau SJCF-1D vont dans le bon sens, en incluant des fiscalistes aux équipes d'informaticiens et en associant le réseau aux productions. Elle met toutefois un bémol à la pertinence de certaines productions de l'ex-MRV, dont les listes de data-mining nécessitent un gros apurement de scories par les services programmeurs. Cet apurement « humain » conduit ainsi à écarter de la programmation plus des trois quarts des sociétés d'une liste informatisée pour éviter d'envoyer les services de contrôle en interventions inutiles, ce qui souligne ainsi l'importance de conserver une intervention humaine dans le flux de la programmation.

En réponse aux remarques des syndicats sur la part de programmation attribuée aux productions du bureau SJCF-1D, Frédéric IANNUCCI répond qu'il ne se fait pas de souci quant à la part de 50 % à atteindre. Celle-ci est atteignable. Son souci est, finalement, la capacité des services de programmation plus classiques (BEP, PCE, PCRPs, BCR...) à assurer les 50 autres % de programmation des affaires à contrôler.

Il précise aussi qu'en aucune façon les listes de data-mining ne définiront la procédure de contrôle à adopter, qui reste de la responsabilité des services de contrôle.

La délégation UNSA/CGC, à l'instar des autres organisations syndicales, souligne que la manière dont sont décomptés les résultats nationaux attribués aux listes de data-mining mériterait d'être clarifiée. L'administration explique que seules les opérations de contrôle résultant de l'exploitation des listes produites sont retenues pour déterminer la part de programmation issue du bureau SJCF-1D, alors que les syndicats constatent qu'une programmation d'initiative d'une société qui se retrouve en parallèle dans une liste de data-mining sera créditée à l'ex-MRV alors que la programmation n'en résulte pas.

3 - Le projet PILAT

Ce projet vise à doter la sphère du contrôle fiscal d'un outil unique plurimodulaire, intégrant toutes les fonctionnalités à ce jour éparpillées entre de multiples applicatifs obsolètes ne communiquant pas entre eux. Ce sera aussi l'occasion d'enrichir l'offre de nouvelles fonctionnalités, pour un produit qui puisse permettre de suivre un contrôle de sa programmation jusqu'au recouvrement des impositions supplémentaires.

Cet outil englobe donc toutes les applications du contrôle fiscal, ce qui permettra d'éliminer toutes les redondances de saisies, les données disponibles dans un module pouvant automatiquement redescendre ou être intégrée dans un autre module, tout en maintenant une possibilité de correction manuelle.

Stéphane CREANGE revient sur ce projet et détaille les gros investissements matériels et humains qu'il nécessite, dans un domaine à la fois stratégique et complexe. Il explique également les nombreuses contraintes auxquelles sont soumis les développeurs, et notamment la nécessité de maintenir en fonctionnement les applications actuelles qui ne communiquent pas entre elles mais doivent malgré tout d'ores et déjà pouvoir interagir avec le nouvel outil. En effet, le choix a été fait d'une intégration automatique des données de l'ancienne application vers la nouvelle, pour éviter aux services de devoir procéder eux-mêmes à cette saisie massive chronophage.

L'administration centrale explique que le développement de ce projet est soumis régulièrement à des groupes d'agents utilisateurs volontaires (40 groupes de 10 agents) qui testent tous les éléments et lots mis en production. À cet égard, en cas d'identification d'erreurs dans GALAXIE ou VUE 360, déjà diffusés aux agents, le bureau SJCF-1A a mis en place des fiches de remontée d'information pour les lui signaler.

Pour la délégation UNSA/CGC, ce projet mis en route en 2018 est plus qu'espéré par les services de contrôle. En référence à sa déclaration liminaire, elle espère que les fonctionnalités des nombreux logiciels d'initiative locale (Verif Tools développé par la DVNI par exemple) seront reprises par PILAT.

La délégation demande également la possibilité que PILAT permette la consultation simultanée de plusieurs dossiers entre les différents modules sans que l'ouverture d'un dossier dans un module ne ferme le dossier déjà ouvert par ailleurs.

En réponse aux interrogations de la délégation UNSA/CGC, Monsieur CREANGE et Madame DE SIMONE LEMAIRE confirment que les fonctionnalités développées localement seront reprises dans PILAT, et que l'ouverture simultanée dans PILAT de plusieurs dossiers sera techniquement possible.

L'application ALPAGE/CFIR, en cours de test à la DIRCOFI NORD et dans la DDFiP 94, notamment, assurera une meilleure fiabilisation du recouvrement. Un déploiement est prévu à compter de l'année 2023 et concernera l'impôt sur les sociétés (hors intégration fiscale), la TVA, les Taxes Annexes et l'impôt sur le revenu.

Enfin, et afin de répondre aux « réticences » de la CNIL, un contrôle interne sur l'utilisation de l'ensemble des applications sera renforcé.



Déclaration liminaire UNSA/CGC au groupe de travail du 7 juin 2022 « Projets numériques du SJCF »

Monsieur le Chef de Service,

Nous vous remercions pour l'organisation de ce groupe de travail à caractère informatif qui s'attache, enfin, à évoquer les grands projets informatiques qui ont trait au contrôle fiscal et à l'activité juridique.

Force est de constater que ces projets, car nous parlons bien de projets et non d'applications effectivement mises en service, arrivent bien, voire trop, tardivement pour les acteurs du contrôle fiscal que nous sommes.

Toutes les autres composantes de la DGFIP ont vu leurs process de travail numérique évoluer, sauf le contrôle fiscal et le service juridique et ce, alors même que les environnements informatisés sont installés depuis près de 20 ans dans notre direction unifiée.

Le contrôle fiscal continue ainsi de surnager et de se débrouiller dans cet environnement informatique obsolète comme il le peut.

Preuve s'il en est avec la multiplication des applications « internes » ou autonomes qui se sont développées dans de multiples directions pour pallier nous-mêmes les insuffisances de moyens et répondre à de réels besoins. À titre d'exemple, nous pouvons vous citer Verif Tools ou bien Outil. Mais elles arrivent à bout de souffle : dépendant de quelques agents, dévoués, qui favorisent leur développement en sus de leur temps de travail et sans aucun budget, elles n'ont pas l'approbation des services centraux qui ne leur proposent pourtant, à ce stade, aucune alternative.

Preuve s'il en est également l'abandon de CFIR. Les services de contrôle ont attendu la mise à jour de la calculette de l'impôt sur le revenu pendant de trop longs mois. La note vient enfin de paraître !

Résultat : des propositions de rectification patientent avant d'être envoyé, obérant notre réactivité face à la fraude et à la qualité de notre recouvrement.

Et nous pourrions également rajouter les innombrables erreurs constatées sur les conséquences financières, fragilisant les procédures alors même qu'on nous parle de manière récurrente de sécurité juridique.

Il est donc urgent que la mise en place de PILAT soit effective et efficace.

L'horizon numérique 2025/2030 nous paraît également très intéressante mais, pourquoi avoir attendu autant d'années pour la mise en place de ces outils, nécessaires pour un

décloisonnement des services et une sécurité juridique accrue des contribuables, certes, mais surtout de nos collègues.

Nous connaissons votre réponse : les moyens financiers. Pourtant ces derniers ne nous paraissent pas disproportionnés eu égard aux avantages attendus. Ces mêmes moyens financiers qui n'avaient pas été alloués à la modernisation et au développement de ces outils depuis de nombreuses années.

Enfin, sera abordée la création du projet CFVR venant remplacer l'échec de la MRV qui n'a pas su répondre à l'ambition donnée lors de sa création, se contentant d'être une « machine » à 3909 visant le bas de portefeuille de nombreuses directions et, de ce fait, dégageant une multitude d'affaires sans ou avec de très faibles enjeux. De nombreuses erreurs de déclaration ou de codification parsèment les listes DM, rendant leurs conclusions difficilement exploitables.

Nous souhaiterions qu'à très court terme un retour soit fait sur les résultats issus de ces listes DM. Eu égard aux chiffres annoncés sur les résultats du CF 2021 (10 % des droits pour 45 % des contrôles), ces derniers s'annoncent peu satisfaisants.

Il nous semble que ce nouveau projet va dans le bon sens en se dotant d'une réelle ambition et en associant enfin les acteurs de la programmation à son développement.

Car ne soyons pas dupes des nouvelles technologies, elles sont un outil important et nécessaire mais ne pourront jamais se substituer au travail, à la compétence et à la connaissance des acteurs du contrôle fiscal et du service juridique.

En conclusion, et comme cela a été rappelé, notamment par l'UNSA/CGC lors du groupe de travail sur la formation initiale et continue, la formation est devenue d'un niveau très inquiétant. Les jeunes cadres A qui sont affectés en directions de contrôle, et dont la nouvelle promotion s'est installée il y a quelques semaines, ont à peine les bases requises. Confrontée à cette situation, une direction régionale a été amenée à créer une deuxième brigade d'intégration, portant à une quarantaine, sur 64 arrivées, le nombre de JAPA dans ces structures, qui seront à nouveau formés pendant 1 an aux procédures de contrôle...

Pour la création de cette nouvelle structure, une brigade de vérifications générale de 8 vérificateurs a été purement et simplement supprimée, soit une centaine de dossiers vérifiés en moins chaque année.

Nous en resterons là pour l'instant et nous reviendrons par la suite sur les différentes fiches au cours de nos discussions.

[Nous vous remercions pour votre attention.](#)

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***